

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Funds – Multi-Manager Sustainable Long-Short Fund (le « Compartiment absorbé »), dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds – Multi-Manager Alternatives Fund (le « Compartiment absorbant »).

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 14 juin 2022 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le Conseil estime que les perspectives de croissance du Compartiment absorbé sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est plus volumineux et doté d'un meilleur potentiel de croissance.

Le Compartiment absorbant est un fonds multi-gestionnaires d'une taille nettement plus conséquente, qui fait appel à une sélection similaire de sous-gestionnaires financiers et propose une stratégie plus diversifiée susceptible d'offrir de meilleures perspectives de croissance. Cette croissance est susceptible de générer des économies d'échelle et potentiellement de réduire les dépenses du fonds.

VOS OPTIONS

- 1 Ne solliciter aucune intervention. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du Compartiment absorbant.** Les actions de votre Compartiment toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du Compartiment absorbant.
- 2 Demander le rachat de votre investissement et souscrire des actions d'un autre Compartiment.** Dès lors que la conversion directe n'est pas autorisée pour votre Compartiment, vous devrez d'abord demander le rachat de votre investissement avant de souscrire, si vous le souhaitez, des actions d'un autre Compartiment. Vos ordres de rachat doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de souscrire des actions. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

LA FUSION

Date de la fusion 17 juin 2022
Date limite de réception des ordres de rachat 14 juin 2022 à 14 h 30 (CET)
Votre Compartiment JPMorgan Funds – Multi-Manager Sustainable Long-Short Fund
Compartiment absorbant (Compartiment avec lequel votre Compartiment va être fusionné) JPMorgan Funds – Multi-Manager Alternatives Fund

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds
Forme juridique SICAV
Type de fonds OPCVM
Siège social 6, route de Trèves
 L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone +352 34 10 1
Fax +352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478
Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

3 Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de souscription ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la souscription et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Actionnaires allemands : *Il est prévu que la fusion ait un effet fiscal neutre conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.*

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux Compartiments, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des Compartiments ci-dessous ainsi que dans les DICI et prospectus respectifs. Nous vous conseillons de lire attentivement le DICI du Compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.

Dates clés

14 juin 2022 à 14 h 30 (CET)

Date limite de réception des ordres de transaction.

17 juin 2022

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

20 juin 2022

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus de votre Compartiment seront transférés vers le Compartiment absorbant, et votre Compartiment cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein de votre Compartiment à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du Compartiment absorbant. Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions du Compartiment absorbant à allouer sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions de votre Compartiment par la valeur nette par action de la classe d'actions concernée du Compartiment absorbant, dans les deux cas arrondie exceptionnellement à 6 décimales aux fins de la fusion. Le ratio d'échange sera arrondi à 7 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la SICAV, rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans votre Compartiment sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le Compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

Toute commission de performance éventuellement cumulée au titre de votre Compartiment le sera jusqu'à la date de la fusion. A la date de la fusion, la commission de performance cumulée au titre de votre Compartiment sera « cristallisée » et payée. Si la fusion est postposée au-delà du 30 juin 2022, la Société de gestion mettra en œuvre une exemption totale de la commission de performance du sous-gestionnaire financier pour toutes les classes d'actions de votre Compartiment à partir du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'à la réalisation de la fusion.

Implications

Principales différences de politique d'investissement entre votre Compartiment et le Compartiment absorbant

- Votre compartiment et le Compartiment absorbant relèvent tous deux de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Votre Compartiment est classé dans la catégorie « Best-in-Class », et respecte dès lors des critères ESG plus stricts que le Compartiment absorbant, qui est lui défini comme « Promouvant des caractéristiques ESG ». Votre Compartiment investit au moins 67% de ses positions acheteuses dans des sociétés à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent, tandis que le Compartiment absorbant investit au moins 51% de ses positions acheteuses dans des sociétés présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et suivant des pratiques de bonne gouvernance.
- Votre Compartiment met en œuvre des stratégies d'investissement long/short axées sur les actions, tandis que le Compartiment absorbant met en œuvre une gamme diversifiée de stratégies et de techniques d'investissement, et notamment des stratégies d'arbitrage de fusion/event-driven, long-short equity, de valeur relative, de crédit, opportunistes/macro et de couverture de portefeuille.
- Alors que votre Compartiment peut investir jusqu'à 5% de ses actifs dans des obligations convertibles contingentes, le Compartiment absorbant peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans de tels titres. Le Compartiment absorbant peut investir jusqu'à 15% de ses actifs dans des ABS/MBS ainsi que dans des obligations catastrophe dans des proportions limitées, ce qui vous expose aux risques liés à ce type d'instruments.

Principales différences au niveau de la commission de sous-gestion financière et de la commission annuelle de gestion et de conseil entre votre Compartiment et le Compartiment absorbant

	Votre Compartiment	Compartiment absorbant
Commission de sous-gestion financière (max.)	0,65%	1,05%
Commission de performance du Sous-gestionnaire financier	15,00%	Zéro

- La commission de sous-gestion financière maximum prélevée par votre Compartiment est inférieure à la commission appliquée par le Compartiment absorbant. Cependant, dans la mesure où le Compartiment absorbant ne facture pas de commission de performance, les commissions payées par les actionnaires du Compartiment absorbant seront plafonnées, alors que les actionnaires de votre Compartiment sont soumis à une commission de performance illimitée dans le cas où tous les sous-gestionnaires financiers surperforment.
- La Commission annuelle de gestion et de conseil appliquée par le Compartiment absorbant est inférieure à celle de votre Compartiment.

Avantages potentiels

- La fusion vous permettra d'investir dans un compartiment multi-gestionnaires plus grand et plus diversifié, avec à la clé de meilleures perspectives de croissance et un plus grand potentiel d'économies d'échelle.
- Le Compartiment absorbant donne accès à un plus large éventail de stratégies et de techniques d'investissement, ce qui permet d'élargir l'univers des gestionnaires.

Inconvénients potentiels

- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction seront supportées par votre Compartiment.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire ou demander le rachat des actions de votre Compartiment.

Autres considérations

- Votre Compartiment ne supportera aucuns frais légaux, de conseil ou administratifs supplémentaires au titre de la fusion, lesquels seront à charge de la Société de gestion.
- Bien que des chevauchements existent en termes d'actifs entre votre Compartiment et le Compartiment absorbant, certaines composantes du portefeuille de votre Compartiment sont bien différentes de celles du Compartiment absorbant. • Un rééquilibrage des actifs sera donc nécessaire dans le cadre de la préparation de la fusion. Tout ou partie des actifs de votre Compartiment pourront être détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion. Votre Compartiment pourra dès lors afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif sur la performance. Il est prévu que ce rééquilibrage du portefeuille débutera au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.
- Les données de performance de votre Compartiment et du Compartiment absorbant figurent dans le DICI ou la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse suivante : www.jpmorganassetmanagement.lu.
- La liste des sous-gestionnaires financiers du Compartiment absorbant peut être obtenue sur le site Internet : www.jpmorganassetmanagement.lu.

Comparaison des Compartiments

Ce tableau compare les informations relatives à votre Compartiment et au Compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus correspondant.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

Votre compartiment

JPMorgan Funds – Multi-Manager Sustainable Long-Short Fund

Compartiment absorbant

JPMorgan Funds – Multi-Manager Alternatives Fund

Objectif	
Objectif d'investissement	<p>Offrir une croissance du capital sur le long terme en ayant recours à des stratégies et techniques non conventionnelles ou alternatives axées sur les actions qui prennent essentiellement des positions acheteuses sur des Sociétés à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent, et des positions vendeuses sur des sociétés jugées surévaluées, ainsi qu'à des produits dérivés si nécessaire.</p> <p>Les Sociétés à caractère durable sont des sociétés qui, de l'avis du Gestionnaire financier et sur la base de sa méthodologie de notation ESG, disposent de systèmes avancés et efficaces en matière de gouvernance et de gestion des questions sociales et environnementales (caractéristiques durables).</p>
Processus d'investissement	
Approche d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ vise à offrir des rendements ajustés du risque supérieurs à ceux des marchés d'actions traditionnels sur le long terme et à tirer l'essentiel de ces rendements de Sociétés à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent. ▪ Allocation des actifs entre divers Sous-gestionnaires financiers non affiliés à JPMorgan Chase & Co., mettant en œuvre des stratégies et techniques d'investissement non conventionnelles ou alternatives axées sur les actions. ▪ Les Sous-gestionnaires financiers prennent des positions acheteuses principalement sur des Sociétés à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent, selon les critères établis par la méthodologie de notation ESG du Gestionnaire financier. Certains titres sont également exclus sur la base d'un filtrage en fonction de certaines valeurs et normes. ▪ Les Sous-gestionnaires financiers prennent des positions vendeuses sur des sociétés jugées surévaluées, parmi lesquelles, éventuellement, des sociétés ne présentant pas de caractère durable ou dont les caractéristiques durables ne s'améliorent pas. ▪ Le Gestionnaire financier pourra de temps à autre réexaminer les allocations entre les stratégies d'investissement et les accroître, les supprimer ou les modifier en fonction des conditions et des opportunités du marché.
Approche ESG	<p>Best-in-Class</p>
Indice de référence	<p>Promouvant des caractéristiques ESG</p> <p>ICE BofA SOFR Overnight Rate Index Total Return en USD</p>

Recours à un indice de référence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparaison des performances. ▪ Calcul de la Commission de performance <p>Le Compartiment est géré activement indépendamment de son indice de référence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparaison des performances. <p>Le Compartiment est géré activement indépendamment de son indice de référence.</p>
Politiques		
Principale exposition	<p>Au moins 67% des positions acheteuses sont investies dans des actions de Sociétés à caractère durable ou dont les caractéristiques durables s'améliorent, selon les critères établis par la méthodologie de notation ESG du Gestionnaire financier.</p> <p>Des positions vendeuses peuvent être prises par le biais de produits dérivés, sur des actions de sociétés jugées surévaluées, parmi lesquelles, éventuellement, des sociétés ne présentant pas de caractère durable ou dont les caractéristiques durables ne s'améliorent pas. L'exposition peut être obtenue directement ou par le biais de produits dérivés et les émetteurs peuvent être domiciliés dans le monde entier, y compris dans des pays émergents.</p> <p>Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion (www.ipmorganassetmanagement.lu).</p> <p>Le Compartiment détiendra généralement des positions acheteuses et vendeuses (sous la forme de produits dérivés) jusqu'à hauteur de 150% de son actif net dans chaque cas. L'exposition nette au marché variera généralement entre 0% et 90% des actifs nets. Les positions vendeuses ne récompensent pas les sociétés considérées comme moins durables, mais permettent plutôt au Gestionnaire financier d'exprimer plus pleinement ses points de vue actifs tout en cherchant à atteindre son objectif.</p> <p>Le Compartiment peut allouer ses actifs à des Sous-gestionnaires financiers spécialisés dans un style, une région ou un secteur particulier et peut ponctuellement être concentré sur ou avoir une exposition nette acheteuse ou vendeuse à certains marchés, secteurs ou devises.</p> <p>Le Gestionnaire financier peut gérer une partie des actifs directement, entre autres aux fins de la couverture du portefeuille et de l'ajustement temporaire de l'exposition globale au marché.</p> <p>Le Compartiment peut détenir une part importante de liquidités et de quasi-liquidités, à titre de sûretés pour les produits dérivés ou jusqu'à ce que des opportunités d'investissement appropriées soient identifiées.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des SPAC (Special Purpose Acquisition Companies, ou sociétés d'acquisition à vocation spécifique).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans les Actions A chinoises par le biais des Programmes Stock Connect entre la Chine et Hong Kong.</p>	<p>Investissement, direct ou par le biais de produits dérivés, dans un large éventail de classes d'actifs, y compris, entre autres, des actions, des obligations d'Etat et d'entreprises (obligations sécurisées et obligations à haut rendement incluses), des titres convertibles, des instruments sur indices de matières premières, des OPCVM, des OPC, des ETF et des REIT. Les émetteurs peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans la dette décotée et les obligations catastrophe dans des proportions limitées, ainsi que dans des MBS/ABS à hauteur de 15% de son actif et dans des obligations convertibles contingentes à hauteur de 10% de son actif.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des SPAC (Special Purpose Acquisition Companies, ou sociétés d'acquisition à vocation spécifique).</p> <p>Aucune restriction en termes de qualité de crédit ne s'applique aux investissements. Le Compartiment peut être concentré sur certains secteurs, marchés ou devises.</p> <p>Le Gestionnaire financier peut gérer une partie des actifs directement, entre autres aux fins de la couverture du portefeuille et de l'ajustement temporaire de l'exposition globale au marché.</p> <p>Le Compartiment peut détenir une part importante de liquidités et de quasi-liquidités, à titre de sûretés pour les produits dérivés ou jusqu'à ce que des opportunités d'investissement appropriées soient identifiées. Toutes les positions vendeuses seront détenues par le biais d'instruments dérivés.</p> <p>Un minimum de 51% des positions acheteuses sont investis dans des entreprises présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.</p> <p>Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtres selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion (www.ipmorganassetmanagement.lu).</p>
Autres expositions	<p>Jusqu'à 5% en obligations convertibles contingentes ; jusqu'à 10% de ses actifs en dette décotée au moment de l'achat. Le Compartiment peut également investir dans des REIT, des ETF, des OPCVM et des OPC.</p>	

Produits dérivés	Utilisés à des fins : d'investissement, de couverture de risque et de gestion efficace de portefeuille	
Méthode de calcul de l'exposition globale	VaR absolue	
Techniques et instruments	SRT, y compris CFD : prévision : 100% à 200% ; maximum 300%.	SRT, y compris CFD : prévision : 100% à 200% ; maximum 450%.
	Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 300%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.	Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 450%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.
Devises	Devise de référence du Compartiment : USD. Devises de libellé des actifs : toutes. Approche en matière de couverture : flexible.	

Principaux risques

Risques d'investissement

Techniques :

Concentration
Produits dérivés
Couverture
Compartiment multi-gestionnaires
Positions vendeuses

Titres :

Chine
Obligations convertibles contingentes
Titres de créance
- Dette décotée
Marchés émergents
Actions
REIT
SPAC
OPCVM, OPC et ETF

Titres :

Obligations catastrophe
Matières premières
Titres convertibles
Obligations convertibles contingentes
Titres de créance
- Titres de créance de catégorie inférieure à investment grade
- Titres de créance investment grade
- Emprunts d'Etat
- Dette non notée
- Dette décotée
Marchés émergents
Actions
MBS/ABS
REIT
SPAC
OPCVM, OPC et ETF

Autres risques liés

Crédit
Devise
Taux d'intérêt
Liquidité
Marché

Catégorie de rendement et de risque	5	4
	Remarque : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.	

Frais

Commission de souscription

A (perf) : 5,00%
C (perf) : Zéro
D (perf) : 5,00%
I (perf) : Zéro
I2 (perf) : Zéro
S1 (perf) : Zéro
S2 (perf) : Zéro
T (perf) : Zéro
X (perf) : Zéro

A : 5,00%
C : Zéro
C2 : Zéro
D : 5,00%
I : Zéro
I2 : Zéro
S1 : Zéro
S2 : Zéro
T : Zéro
X : Zéro

CRDC

A (perf) : Zéro
C (perf) : Zéro
D (perf) : Zéro
I (perf) : Zéro
I2 (perf) : Zéro
S1 (perf) : Zéro
S2 (perf) : Zéro
T (perf) : 3,00%
X (perf) : Zéro

Toutes les classes : Zéro
T : 3,00%

Commission de rachat	A (perf) : 0,50% C (perf) : Zéro D (perf) : 0,50% I (perf) : Zéro I2 (perf) : Zéro S1 (perf) : Zéro S2 (perf) : Zéro T (perf) : Zéro X (perf) : Zéro	A : 0,50% C : Zéro C2 : Zéro D : 0,50% I : Zéro I2 : Zéro S1 : Zéro S2 : Zéro T : Zéro X : Zéro
Commission de conversion	1,00%*	
	* Les conversions à partir des ou vers les compartiments JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund et JPMorgan Funds - Multi Manager Sustainable Long-Short Fund ne sont pas autorisées.	
Commission annuelle de gestion et de conseil	A (perf) : 1,50% C (perf) : 0,75% D (perf) : 1,50% I (perf) : 0,75% I2 (perf) : 0,60% S1 (perf) : 0,38% S2 (perf) : 0,38% T (perf) : 1,50% X (perf) : Zéro	A : 1,25% C : 0,60% C2 : 0,50% D : 1,25% I : 0,60% I2 : 0,50% S1 : 0,38% S2 : 0,38% T : 1,25% X : Zéro
Commission de sous-gestion financière (max.)	Toutes les classes : 0,65%	Toutes les classes : 1,05%
Commission de distribution	A (perf) : Zéro C (perf) : Zéro D (perf) : 0,35% I (perf) : Zéro I2 (perf) : Zéro S1 (perf) : Zéro S2 (perf) : Zéro T (perf) : 0,35% X (perf) : Zéro	A : Zéro C : Zéro C2 : Zéro D : 0,35% I : Zéro I2 : Zéro S1 : Zéro S2 : Zéro T : 0,35% X : Zéro
Frais administratifs et d'exploitation (max)	A (perf) : 0,30% C (perf) : 0,20% D (perf) : 0,30% I (perf) : 0,16% I2 (perf) : 0,16% S1 (perf) : 0,16% S2 (perf) : 0,16% T (perf) : 0,30% X (perf) : 0,15%	A : 0,30% C : 0,20% C2 : 0,20% D : 0,30% I : 0,16% I2 : 0,16% S1 : 0,16% S2 : 0,16% T : 0,30% X : 0,15%
Commission de performance du Sous-gestionnaire financier	Toutes les classes : 15,00%	Néant

Structure

Clôture de l'exercice social	30 juin
Société d'investissement	JPMorgan Funds
Gestionnaire(s) financier(s)	J.P. Morgan Alternative Asset Management, Inc.
Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires	Troisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET) (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).

ETAPES SUIVANTES

Echange de vos actions en actions du Compartiment absorbant : aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre Compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

Rachat de tout ou partie de vos actions : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de souscription et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la souscription et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Pour plus d'informations : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers et du DICI en envoyant une demande par e-mail à l'adresse kiid.requests@jpmorgan.com ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.com.